



COMMUNIQUE DE PRESSE

Assurance chômage

Les annonces publiques - hors cadre de la négociation ! - des organisations patronales ne sont pas à la hauteur des attentes en matière de lutte contre la précarité et l'utilisation massive et irrégulière des contrats courts.

FO a mis sur la table son projet de bonus-malus qui selon l'UNEDIC fait ressortir que 82% des entreprises se verraient appliquer un bonus et que les 17% qui abusent seraient soumises à un malus, ouvrant la possibilité de dégager des économies sensibles pour l'assurance chômage.

Or, les annonces patronales semblent exclure toute modulation des contributions. Si tel est le cas, elles porteraient la responsabilité d'un échec de la négociation.

Paris, le 19 février 2019

Contact :

Michel BEUGAS

Secrétaire confédéral

Secteur de l'Emploi et de la Formation professionnelle

06-80-30-10-24

mbeaugas@force-ouvriere.f

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z